

Le Président

Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Sarah MENDEZ COLLOC

Ligne directe : 04 90 14 10 31

Courriel : smendez@vaucluse.cci.fr

REÇU LE
- 8 AOUT 2022
MAIRIE D'ANSOUIS

Monsieur Géraud de SABRAN PONTEVES
Maire
Hôtel de Ville
Place Saint Elzéar
84240 ANSOUIS

N/Réf. : QR/BG-059-08/2022

Avignon, le 04 AOUT 2022

Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Ansois

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune que vous nous avez transmis pour étude et avis.

Cette modification simplifiée comporte 3 points :

1. Supprimer plusieurs emplacements réservés ;
2. Intégrer le nouveau RDDECI au titre VII du règlement ;
3. Préserver la diversité commerciale sur le village (L 151-16 du Code de l'Urbanisme).

Les points 1 et 2 n'ayant pas de visée économique directe, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler.

Concernant le point N°3, nous saluons la volonté de la commune d'intervenir afin de maintenir la dynamique commerciale par la mobilisation de cet outil.

Ainsi, au regard de ces éléments, la CCI de Vaucluse émet un avis favorable sur la présente modification simplifiée n°2 du PLU.

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors d'une prochaine Assemblée Générale de la CCI de Vaucluse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Gilbert MARCELLI

